



Garde d'enfants et droit de garde

Par **smyle**, le **04/06/2013** à **10:53**

Bonjour, j'aurais besoin de votre aide s'il vous plait. Voilà mon ex compagnon et moi-même sommes séparés depuis 4 ans maintenant et nous avons une fille de 6 ans. Lors de la séparation nous sommes passés devant le tribunal pour la garde de notre fille qui normalement doit venir chez moi un week-end sur deux puis pour les vacances. Au début quand je voulais la prendre il ne voulait pas me la laisser il me demandait de rester chez lui quitte à dormir sur place pour pouvoir profiter de ma fille. Ne sachant pas comment faire vu que j'habite chez ma sœur j'ai accepté sa proposition mais après quand je voulais vraiment qu'elle vienne chez moi il ne voulait pas alors j'ai pris la décision de ne plus aller chez lui et je n'ai plus vu ma fille depuis 3 ans. Mais cette situation ne peut plus durer je veux revoir ma fille mais chez moi sans lui je ne sais pas comment faire pour récupérer ma fille et je ne sais pas si il peut se retourner contre moi au tribunal pour l'absence en durée. Comment dois-je faire pour retrouver mes droits auprès de ma fille. Merci

Par **cocotte1003**, le **04/06/2013** à **13:04**

Bonjour, pour le moment vous devez appliquer le dernier jugement qui vous autorise à prendre votre fille à votre domicile selon les modalités de temps indiquées. Comme votre fille ne vous a pas vu depuis longtemps même très longtemps pour un enfant, peut-être serait-il préférable d'aller la voir chez son père, puis de l'emmener une journée. Par la suite vous irez chercher la petite pour le week-end et si son père refuse vous déposerez plainte pour non-présentation d'enfant, cordialement

Par **smyle**, le **04/06/2013 à 14:10**

merci de m avoir répondu assez rapidement. Je suis disposé à la voir qu'une seule journée s'il le faut mais je ne veux plus être en contact avec son père car ces tjs conflictuel est le problème si je vais la voir chez lui il est du genre à ce mêler de nos discussions moi j'aimerais avoir rien que pour moi même si ce n'est qu'une après midi par semaine je suis d'accord de prendre le temps qu'il faudra mais sans son père .

Par **cocotte1003**, le **04/06/2013 à 14:55**

Oui on est d'accord sur l'objectif mais votre fille doit aussi reprendre confiance en vous, essayez au moins une fois de la voir en présence de son père pour l'habituer à vous. Si vous l'obligez à venir avec vous et que son père n'est pas d'accord cela risque d'être dans un mauvais climat. Ne brusquez pas la situation mais bien sûr qu'il vous faudra faire respecter les droits que vous avez dans le dernier jugement, cordialement